



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement de la séance spéciale du 26 janvier 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 28 janvier 2021 à 20h10 par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

RÉSOLUTION 10956-01-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 20 janvier 2021 le décret numéro 31-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est au niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance d'ajournement est ouverte à 20h10.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10957-01-2021
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 283-1-2021 amendant le règlement 283-2020 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 afin d'ajouter la catégorie des immeubles forestiers
1. Ouverture de la séance d'ajournement
2. Adoption de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

3. Octroi d'un contrat de surveillance pour le contrôle et le suivi géotechnique pour les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour
- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 283-1-2021 amendant le règlement 283-2020 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 afin d'ajouter la catégorie des immeubles forestiers
4. Levée de la séance d'ajournement

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10958-01-2021

OCTROI D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE SCIERIE DUFOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat de surveillance pour le contrôle et le suivi géotechnique pour les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, le conseil a autorisé, par la résolution numéro 10950-01-2021, les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré puisque ce contrat comporte une dépense supérieure à 50 000 \$, mais inférieur au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et services techniques, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à GHD Consultants Ltée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

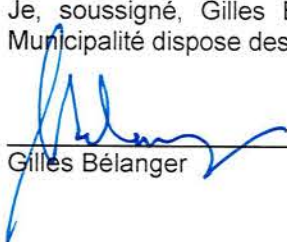
D'OCTROYER à GHD Consultants Ltée un contrat de surveillance pour le contrôle et le suivi géotechnique pour les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour au coût de 87 308.50 \$ plus taxes, pour un total de 100 382.95 \$, tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 26 janvier 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION 10959-01-2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-1-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT
283-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021 AFIN
D'AJOUTER LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES FORESTIERS

Monsieur le conseiller Jean Simon Levert donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 283-1-2021 amendant le règlement 283-2020 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 afin d'ajouter la catégorie des immeubles forestiers et procède au dépôt du projet de règlement 283-1-2021.

RÉSOLUTION 10960-01-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance à 20h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

